



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2024_01_08

Date de convocation du conseil : 5 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à Mme LACOUR Isabelle
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Création de vestiaires aux ateliers communaux – demande de DETR-DSIL

Absents :

M. VIGIER Pascal

Secrétaire de séance : Madame GODREAU Sandrine

M. Bernard HERBRETEAU expose que le Permis de Construire des Vestiaires aux ateliers municipaux a été accordé par arrêté du 12 décembre 2023. Le Maître d'oeuvre a alors établi le devis estimatif prévisionnel qui a permis à la collectivité de déposer, avant la date limite du 31 décembre 2023, une demande de DETR et DSIL.

Une délibération validant le plan prévisionnel de financement est nécessaire pour compléter ce dossier.

Outre les honoraires du maître d'oeuvre, une étude de sol devra être réalisée et un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé devra être recruté dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

Le coût total du projet est estimé à 149 000 € HT et le plan prévisionnel de financement pourrait être décliné ainsi qu'il suit :

Coût du projet :	149 000,00 € HT
DETR (35 %)	52 150,00 €
DSIL (35%)	52 150,00 €
Fonds propres (30%)	44 700,00 €

Le conseil municipal est informé que le dossier de demande de subventions DETR et DSIL a été déposé le 28 décembre 2023 sur la plateforme correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le projet ainsi que le plan prévisionnel de financement tel que décliné.

CHARGE Monsieur le Maire de compléter le dossier de demande de subvention DETR-DSIL avec la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 10/01/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/01/2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN